



Motifs de la décision

Projet d'arrêté modifiant une série d'arrêtés ministériels relatifs à certaines catégories d'installations classées

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement du 23 mai au 13 juin 2018 inclus sur le projet de texte susmentionné. Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>

224 contributions ont été déposées lors de la consultation menée.

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

Le texte soumis à consultation du public a été modifié suite aux propositions de modifications. :

- Ajout d'une correction d'unité dans un tableau relatif aux prescriptions encadrant l'activité d'épandage (article 8)
- Ajout d'une correction de code Sandre pour le paramètre relatif aux cyanures au sein de l'arrêté ministériel du 24 août 2017 (ajout d'un paragraphe 23 à l'article 7).

Modifications demandées par le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) :

- Le CSPRT a confirmé la nécessité d'ajouter les deux corrections proposées lors de la consultation du public.

Modifications demandées par le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) :

- Néant

Modifications demandées suite aux réunions interministérielles :

- Néant

Modifications demandées par le Conseil d'Etat :

- Néant